

Badges d'accès et de pesage automatisent les déchetteries

Les nouvelles technologies font leur chemin dans les déchetteries. Des sites modernes ont ouvert récemment dans le Jura et dans la Broye fribourgeoise, à la satisfaction des communes concernées.



Les balances de la déchetterie de Develier (JU) sont gérées automatiquement.

Illustration: Hunkeler Systèmes SA

Depuis septembre 2018, la population de Develier (JU) utilise une déchetterie toute neuve, possédée et exploitée par l'entreprise Gobat. Neuf mois plus tard, le bilan est positif: «C'est le top du top», dit Pascal Hänni, conseiller communal en charge du dossier. Ces installations sont inspirées de ce qui se fait en Autriche, un pays à la pointe dans ce domaine en Europe, explique-t-il. Les heures d'ouverture sont plus larges, et l'accessibilité est pratique pour tout le monde. «On pourrait presque y aller en talons aiguilles», image-t-il. La commune a signé un contrat pour six ans.

Accès sécurisé avec un badge

Les usagers entrent sur le site grâce à un badge d'accès. Ils peuvent déposer en quantités illimitées leurs déchets non taxés (carton, verre, pet, notamment) dans un premier secteur. Un deuxième secteur accueille les déchets taxés: bois, matériaux inertes, plastique dur, sagex, cendres de chauffage et huiles minérales. Pour ceux-ci, chaque box est fermé par un store métallique, qui ne s'ouvre qu'à l'aide du badge. Tout dépôt est pesé et enregistré informatiquement via le badge de l'utilisateur. Pour ces déchets taxés, un poids forfaitaire annuel est attribué par habitant: 100 kilos. Mais les

personnes qui dépassent leur quota devront payer le surplus seulement si la commune constate en fin d'année un dépassement du quota global à l'échelle du village (qui compte un peu moins de 1400 habitants).

Changement des comportements

Pascal Hänni observe une amélioration des comportements en comparaison avec l'ancienne déchetterie: vu les quotas et la surveillance, les gens font plus attention à ce qu'ils apportent. Cela devrait avoir un impact positif sur les volumes. En tout cas, pour l'instant, ceux-ci n'augmentent pas, selon les estimations

actuelles. La taxe annuelle des ménages est passée de 180 à 240 francs, est-ce à cause du nouveau site? Non, répond le conseiller communal. La taxe était trop basse. Après avoir puisé plusieurs années dans un fonds de réserve, il était de toute façon nécessaire de l'augmenter pour atteindre l'autofinancement. Reste que Develier espère être rejointe par d'autres communes, histoire de faire baisser les coûts d'exploitation. «Si un

grand village comme Courtételle ou une ville comme Delémont venaient, ça pourrait suffire», note Pascal Hänni. Certaines communes sont intéressées. Mais elles attendent la réflexion du syndicat de gestion des déchets du district de Delémont (SEOD). Celui-ci planche à nouveau sur un projet de déchetterie à l'échelle régionale, après un précédent échec en votation pour un site qui était prévu à Courtételle. Il pourrait décider d'en construire une autre. «On n'est pas très chauds, on est tellement contents de la nôtre», commente Pascal Hänni. Le SEOD a aussi la possibilité de choisir le site existant à Develier. En tous les cas, ce dernier suscite de l'intérêt, et son modèle pourrait faire des émules. Des représentants de communes d'Ajoie, notamment, sont venus la visiter.

commune comme Lully, ce n'était pas envisageable de se payer une déchetterie aux nouvelles normes. «Avant, chacun faisait de son côté et personne n'était aux normes. Le fait de mutualiser ce type de prestations, au profit du citoyen, c'est l'avenir», estime-t-il.

Meilleur contrôle

Un gros avantage selon lui est l'authentification des usagers. Aux heures de pointe, le contrôle visuel pratiqué sur l'ancien site ne suffisait pas à repérer les intrus. De plus, les horaires d'ouverture ont augmenté drastiquement. Le syndic estime que 95% des usagers sont satisfaits. Le nouveau site n'est qu'à 1 kilomètre de l'ancien. La plupart des gens devaient déjà auparavant y aller en voiture. Il y a tout de même quelques mécontents, par exemple de devoir payer au poids les déchets verts, alors qu'avant on pouvait les amener gratuitement. «Je leur explique que les locataires d'un immeuble sans gazon n'ont pas à payer pour les propriétaires de maisons avec jardin. A chacun d'assumer, ou de composter chez soi.» Est-ce devenu plus coûteux pour les usagers? Gérard Brodard a fait le calcul pour son propre ménage: en étant vraiment très strict, et en compostant chez soi, globalement, il dépense un peu moins qu'avec l'ancien système de taxe au sac. Et comme Pascal Hänni, il juge lui aussi que cela a contribué à une prise de conscience pour que les gens améliorent le tri de leurs déchets.

Martine Salomon



Cinq communes de la Broye fribourgeoise ont introduit les badges

Dans la Broye fribourgeoise, cinq communes utilisent aussi une déchetterie avec badges. Depuis janvier 2018, les citoyens de Cugy, Estavayer, Les Montets, Lully et Sévaz se rendent sur le nouveau site situé à Sévaz, exploité par l'entreprise Récupération RG. Leur badge leur sert non seulement de sésame pour entrer, mais aussi de porte-monnaie électronique pour payer les dépôts de déchets taxés. Les montants sont débités directement. Les déchets incinérables sont facturés 40 centimes par kilo, les encombrants 30 centimes, les compostables 10 centimes. Les badges peuvent être rechargés sur des automates sur place, ou dans les administrations communales.

Le syndic de Lully, Gérard Brodard, tire un bilan très positif. Il y avait auparavant une déchetterie intercommunale dans la région, mais elle devait fermer car elle n'était plus adaptée. Et pour une petite

Les citoyens de Cugy, Estavayer, Les Montets, Lully et Sévaz se rendent sur le nouveau site situé à Sévaz. Leur badge leur sert non seulement de sésame pour entrer, mais aussi de porte-monnaie électronique pour payer les dépôts de déchets taxés. Photo: G. Kolly

